

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 62/70/SPCG portant intégration du Personnel auxiliaire dans le Cadre Territorial des Infirmiers du Service de Santé.

n° 62/70/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
30 juillet 1962

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1962

Date du numéro  
31 juillet 1962

### VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis Officier de la Légion d'honneur, Président du Conseil de Gouvernement, Vu l'arrêté n° 61/27/SPCG du 17 mars 1961 portant organisation du Corps Territorial de la Santé Publique et des Affaires Sociales

**Vu** l'avis de la Commission Technique groupant sous la présidence du Directeur du Service de la Santé Publique, les Chefs de Service de l'Hôpital Peltier. Sur proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales et du Ministre de la Fonction Publique et après avis de la Commission Paritaire dans sa séance du 18 mai 1962 : Le Conseil du Gouvernement entendu dans sa séance du 20 avril 1962;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er—application des dispositions de l'article 22 de l'arrêté n° 61/27/SPCG du 17 mars 1962 susvisé, les agents auxiliaires ci-après désignés sont titularisés dans leur emploi et intégrés dans le cadre territorial des Infirmiers du Service de Santé selon les modalités suivantes :

#### Art. 2

Il ne sera fait aucune reprise sur la rémunération perçue par les agents susvisés au cas où leur nouvelle solde serait inférieure à celle qu'ils perçoivent depuis le 30 décembre 1961 jusqu'à la date de signature du présent arrêté. Par contre, tant que la nouvelle rémunération afférente à leur nouveau grade restera inférieure à celle qu'ils percevaient jusqu'à ce jour, la différence leur sera allouée, à titre personnel, sous forme d'indemnité compensatrice.

#### Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Chef de Territoire en mission : L'Administrateur en Chef des Affaires d'Outre-Mer de l'édition des Affaires courantes et urgentes, P. GABIRAUT. Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement : Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement p.i. ABDI DEMBIL. Le Ministre de la Santé Publique et des Affaires**

Sociales,TAHER ADEN DOUALE.Le Ministre de la Fonction Publique,OMAR MoHAMED BOURHAN.Le Ministre des Finances,des Affaires Economiques et du Plan,R. Pécou..